

DANS CE NUMÉRO

Les femmes en marche

- Les femmes candidates du PMLC appellent tous les Canadiens à prendre leurs affaires en mains

Des actions « La rue, la nuit, les femmes sans peur » partout au pays

- Appuyons les demandes des femmes qui réclament justice et le droit de décider!
 - Marche des femmes sans peur à Prince George
- Reportage photos des marches tenues du 12 au 20 septembre

À titre d'information

- Le logement et l'hébergement sécuritaire sont un droit!
- Les agressions sexuelles et l'échec de la profession juridique
- *Revue de livre* -

Les femmes en marche

Les femmes candidates du PMLC appellent tous les Canadiens à prendre leurs affaires en mains



Dans cette élection, le Parti marxiste-léniniste du Canada présente 25 femmes sur un total de 50 candidats. Parce qu'elles prennent une position audacieuse à la défense des droits de tous et

toutes sous la bannière de *Agissons maintenant ! Prenons nous-mêmes nos affaires en mains !*, ces femmes s'opposent à l'offensive antisociale néolibérale et à la destruction nationale et se battent pour changer la situation en faveur du peuple au Québec, au Canada et dans le monde.

Dans le monde entier, les femmes ne laissent pas leur place dans toutes les luttes pour la reconnaissance des droits qui appartiennent à chacun du fait qu'il est un être humain. Elles sont ciblées par une discrimination systémique pour laquelle elles sont considérées comme « des proies faciles » à attaquer en toute impunité. Cela comprend la promotion délibérée d'arrangements qui définissent leur place dans la société en tant que citoyennes de seconde classe qui reçoivent un salaire inférieur et doivent se débrouiller seules avec leurs enfants. Elles subissent les conséquences des définitions arriérées des droits qui continuent d'être tolérées, notamment « droit paternel » et le « droit du mari », de vieilles définitions dans lesquelles elles sont vues comme une propriété. Au travail, il n'est pas rare que les employeurs et les dirigeants utilisent leurs positions pour les harceler sexuellement. Les gouvernements entretiennent des arrangements qui permettent des atrocités telles que la surexploitation, la traite des êtres humains, le travail forcé, l'infanticide, les abus et la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres collectifs vulnérables.

La situation s'est aggravée du fait de l'offensive antisociale néolibérale et de la destruction nationale qui caractérisent la concurrence interimpérialiste actuelle en matière de ressources, de main-d'oeuvre bon marché et de domination. Les femmes et les enfants sont également les premières victimes des sanctions impérialistes, de l'agression et des guerres. Elles sont donc au premier rang des luttes de résistance des peuples pour bâtir le nouveau.

Les femmes ont défini la ligne de marche quand elles ont dit « Non, c'est non ! Pas en notre nom ! » Ces cris de ralliement soulignent que l'essence du mouvement des femmes est de défier un pouvoir politique qui les prive de la capacité de contrôler leur vie et leurs conditions de vie. Elles ont le droit de décider de toutes les questions qui les

concernent, y compris l'agression et la guerre impérialistes et la participation du Canada à ces actes, ainsi que leur désir de faire du Canada une zone de paix en établissant un gouvernement antiguerre. Elles demandent la fin du recours à des sanctions pour provoquer un changement de régime ou la discrimination à l'égard des migrants, la séparation des familles, la mise en cage d'enfants et d'autres infamies commises au nom d'idéaux élevés. L'appel « Pas un jeune pour la guerre impérialiste ! » est autant un appel des femmes qu'un appel des jeunes.

La fin de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones et la justice pour les personnes assassinées ou portées disparues sont également devenues une revendication importante en matière de défense des droits. La détermination des femmes des Premières Nations inspire tout le monde à s'exprimer et à lutter contre la marginalisation et les injustices coloniales commises contre les personnes et contre les nations. Le gouvernement canadien et le premier ministre ont pris l'habitude de présenter des excuses pour tout et n'importe quoi, mais pendant ce temps les relations coloniales et le pouvoir décisionnel colonial sont maintenus. Les femmes exigent des relations de nation à nation avec les peuples autochtones ainsi que la fin et la réparation de tous les torts qui continuent d'être commis à leur encontre.

Les femmes continuent de faire preuve de leadership courageux dans la lutte pour leurs droits et les droits de tous. Le développement de leur rôle dirigeant est l'une des contributions les plus importantes à l'émancipation de tous les travailleurs avec la création d'une société qui reconnaît et



garantit les droits de tous.

Par conséquent, durant et après cette élection, le PMLC appelle toutes les femmes à s'unir, à s'organiser et à travailler pour le renouveau démocratique et lutter pour devenir nous-mêmes les décideurs de toutes nos affaires. C'est une lutte politique qui a besoin des femmes à sa tête pour établir l'ordre du jour, définir les enjeux, en parler ouvertement et fournir des solutions.

*Ensemble, cela peut se faire! Joignez-vous à nous !
Agissons maintenant ! Prenons nous-mêmes nos affaires en mains !*

Des actions « La rue, la nuit, les femmes sans peur » partout au pays
Appuyons les demandes des femmes qui réclament justice et le droit de décider !



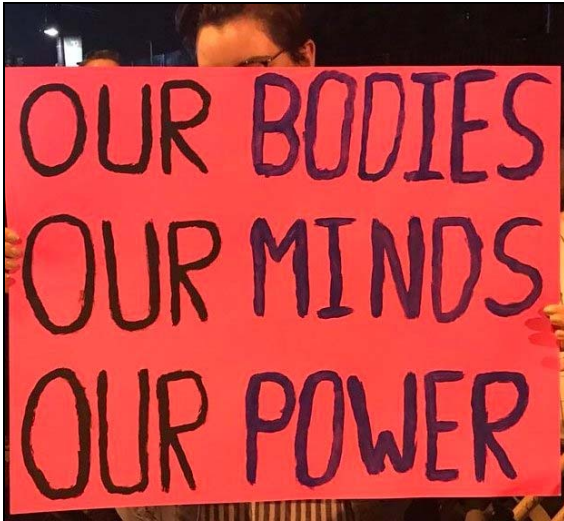
Brantford, Ontario, 19 septembre 2019

CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS

Des actions « La rue, la nuit, les femmes sans peur » ont lieu partout au pays cette semaine. Elles expriment la détermination des femmes à être en sécurité et protégées et à vivre pleinement leur vie sans discrimination et sans être traitées comme un gibier, surtout pas par les institutions de l'État, dont toutes les considérations suent la discrimination. Malgré leur prétention de défendre les droits des femmes, les structures de l'État concilient avec la discrimination au nom de grands idéaux et de « ce qui est possible ».

Les statistiques sur la condition des femmes et des enfants montrent la vérité sur la démocratie canadienne, non seulement en rapport avec le traitement odieux fait aux femmes et aux filles autochtones, mais avec celui de l'ensemble du collectif des femmes, et en particulier des plus vulnérables qui vivent une grande pauvreté pour mille et une raisons. Les institutions sont racistes et exclusives jusqu'à l'os, mais elles fonctionnent sur le principe qu'elles sont le summum de la démocratie et que nous devons les accepter et les faire fonctionner « correctement », comme si l'on pouvait changer l'eau en vin.

« Nous marchons ensemble pour affirmer notre droit d'être en sécurité où que nous allions - dans la rue, chez nous, sur notre lieu de travail, dans la vie publique, dans les sports et dans la culture, dans les parcs. Nous marchons pour dire que non veut dire non ! et pour exiger que les gouvernements assument leurs responsabilités sociales comme les femmes l'ont fait et continuent de le faire. Nous marchons pour les droits dont celui de décider. » Ainsi parlent les femmes à Edmonton qui sont au centre de la défense des droits des femmes et des droits de tous et toutes.



« Nous ne demandons à personne la permission de marcher ensemble dans les rues. Nous définissons qui nous sommes - non pas des victimes qui ont besoin de sauveurs condescendants, mais une force formidable qui se trouve en première ligne quand il s'agit de défendre les droits de tous et de créer une société dans laquelle tout être humain peut s'épanouir. Une telle société ne peut naître que si les besoins des femmes et des enfants sont mis au premier plan », a dit Peggy Morton en entrevue avec *Le Renouveau*. Peggy est la candidate du PMLC dans Edmonton Centre. Elle est une défenseur reconnue des droits des femmes depuis les années 60, qui ont vu un imposant mouvement pour les droits et l'affirmation des femmes. Elle est active au sein du collectif de

femmes Women for Rights and Empowerment à Edmonton, qui s'est donné pour mission de faire en sorte que les femmes jouent un rôle de premier plan dans toutes les causes politiques pour la paix, la justice et le droit de décider.

Faisons des actions « La rue, la nuit, les femmes sans peur » un succès !

Marche des femmes sans peur à Prince George



La 28e marche annuelle « La rue, la nuit, les femmes sans peur » s'est tenue à Prince George le 19 septembre pour honorer la mémoire des femmes qui n'ont pas survécu à la violence, pour célébrer celles qui y ont survécu et pour exiger que fin soit mise à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants.

Rassemblées à l'esplanade des Jeux du Canada, les participantes ont été accueillies par Kenora Stewart, aînée des Lheidli T'enneh, et ont ensuite eu droit à une présentation inspirante par docteur

Jacqueline Holler - de l'équipe de direction de l'Institut féministe du Nord pour la recherche et l'évaluation et présidente du programme d'études sur les femmes et les genres de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique.

Une prestation impressionnante des batteurs Khas'tan a été le coup d'envoi de la marche dans les rues de Prince George, qui a compris un arrêt au palais de justice pour une minute de silence.

Les organisatrices ont déclaré que les femmes devraient pouvoir se promener dans les rues de la ville en toute sécurité - et non accompagnées - et qu'elles ont l'intention de le faire.

Des slogans ont résonné dans les rues de Prince George exprimant ce sentiment:

Femmes unies - Reprenez la nuit!

Les femmes unies ne seront jamais vaincues!

Où que nous allions, quelle que soit notre tenue vestimentaire, non veut dire non et oui veut dire oui!

De nombreux résidents et organisations locales ont partagé ce sentiment et se sont réunis pour parrainer et organiser cet événement réussi.

Reportage photos des marches tenues du 12 au 20 septembre



Kelowna, Colombie-Britannique, 12 septembre 2019



Kamloops, Colombie-Britannique, 12 septembre 2019



Red Deer, Alberta, 20 septembre 2019



Fort Saskatchewan, 20 septembre 2019



Brampton, Ontario, 19 septembre 2019



Kitchener, Ontario, 19 septembre 2019



St. John's, Terre-Neuve, 20 septembre 2019

(Photos: LR, NLSACPC, G. Katchur, B. Jonkman, R. Rogers, N. Johansen, ibew 993, L.M. Lindo, CASASC.)

À titre d'information

Le logement et l'hébergement sécuritaire sont un droit!

Lors de sa journée annuelle de « profil instantané », Hébergement femmes Canada mesure à quel point les besoins des femmes et des enfants en hébergement sont satisfaits. Lors de cette journée en 2018, 218 femmes et 186 enfants ont demandé un hébergement dans 105 maisons de transition et d'hébergement. De ces 404 demandes, 159 demandes d'hébergement pour femmes et 145 demandes pour enfants ont été refusées en raison d'un manque de places. De toutes les personnes demandant un hébergement, 75 % ont été refusées. Lors de cette journée, 47 % des maisons d'hébergements qui ont répondu à la demande d'information ont affirmé qu'il n'y avait aucune place de disponible.

On a pu voir avec la tenue de cette journée de profil instantané que trois femmes et enfants sur quatre qui sont venues demander un hébergement ont été refusées. Neuf personnes sur dix ont demandé un hébergement parce qu'elles n'étaient pas en sécurité chez elles. Le nombre de maisons d'hébergement qui manquaient de places disponibles et le taux de refus d'hébergement pour les

femmes et les enfants étaient plus élevés en 2018 que dans les trois années antérieures.

Dans un rapport récent, Hébergement femmes Canada affirme que les responsables d'une maison d'hébergement sur cinq ayant participé au sondage ont dit qu'il n'y avait pas eu d'augmentation du financement des maisons d'hébergement depuis dix ans. Le manque de financement fait en sorte qu'on doit refuser l'hébergement et a des conséquences graves pour le personnel. Kaitlin Bardswich, la coordonnatrice des communications et du développement à Hébergement femmes Canada, a dit : « Il y a un niveau élevé de roulement de personnel et celui-ci a une surcharge de travail en plus d'être sous payé bien qu'il gère des situations difficiles tous les jours de la semaine. »

Le refus de respecter même les besoins les plus fondamentaux tels un hébergement et un logement est un grave réquisitoire contre les gouvernements qui prétendent parler au nom des femmes, qui se vantent de leurs réalisations et se disent très préoccupés. Les gouvernements et les partis cartels qui rivalisent pour le pouvoir se prêtent au jeu grossier des promesses non tenues dans un système qui ne permet pas au peuple de forcer les gens au pouvoir à rendre des comptes de leurs actes.

Cette situation montre que la classe ouvrière doit prendre en main la question du pouvoir politique pour affirmer le droit des femmes, des enfants et de tous et toutes à un hébergement et un logement sécuritaires en tant que droit qui leur appartient en tant qu'êtres humains. Prenons nos affaires en main ! Parler en notre propre nom est une étape importante dans le travail pour devenir les décideurs et créer une société dans laquelle les droits des femmes et des enfants et les droits de tous sont défendus et garantis.

(Sources : CBC)

Les agressions sexuelles et l'échec de la profession juridique

- Revue de livre -

Dans son livre intitulé *Putting Trials on Trial : Sexual Assault and the Failure of the Legal Profession*, Elaine Craig, professeure agrégée de droit à l'Université Dalhousie, conteste le discours dominant selon lequel, depuis que la loi a changé, les femmes ne sont plus soumises à des traitements humiliants et préjudiciables devant les tribunaux dans les affaires d'agression sexuelle.



Elaine Craig accuse les tribunaux de ne pas avoir respecté la loi. Le problème n'est pas la violation du principe de la présomption d'innocence, mais que cela ne sert pas la cause de la justice. Ses entrevues avec des procureurs de la Couronne et des avocats de la défense, l'étude de transcriptions de procès et d'autres recherches révèlent une ignorance des dispositions écrites concernant l'agression sexuelle, et un défaut de faire respecter ces lois et de préparer adéquatement les femmes victimes (plaignantes) pour les épreuves auxquelles elles sont confrontées devant le tribunal ou de leur fournir les ressources

nécessaires. [1]

On dit que le Code criminel a été modifié afin de protéger les femmes contre les stéréotypes discriminatoires ou les atteintes inutiles à leur vie privée et à leur dignité humaine. Elaine Craig

arrive à la conclusion que, souvent, le procureur de la Couronne ne s'y oppose pas et que le juge ne fait rien pour empêcher l'introduction de preuves illégales, qui ne satisfont pas au critère exigé par la loi pour ne pas offenser la victime. Ils ont également permis des contre-interrogatoires qui étaient manifestement inutiles et n'apportaient rien au sujet du crime présumé.

Elaine Craig a constaté que les femmes ne connaissaient pas bien le processus judiciaire et que le procureur de la Couronne n'a pas fait grand-chose pour les préparer. Les résultats ne sont pas difficiles à imaginer. Les victimes font souvent face à une personne qui détenait le pouvoir ou l'autorité sur elles. Un accusé qui a de bons moyens financiers peut engager un avocat qui passe beaucoup de temps à le préparer pour son procès. Au procès, l'avocat de la défense est souvent autorisé à poursuivre des interrogatoires qui n'ont d'autre but que d'humilier le témoin et de dérouter le jury sur ce qui est pertinent. Parfois, l'expérience devant le tribunal est tellement mauvaise que la victime refuse de revenir. En Alberta, dans de telles causes, la réponse a été d'arrêter la victime. Dans un cas, où une femme autochtone avait été victime d'une agression terrible et ne voulait pas comparaître devant le tribunal et voir son agresseur, la police l'a non seulement arrêtée et jetée en prison, mais l'a obligée de se déplacer, menottée et chaînes aux pieds, entre le tribunal et la prison dans le même véhicule que son agresseur !

Elaine Craig a également découvert des cas où le raisonnement des juges reflétait une ignorance choquante de la façon dont la loi relative aux violences sexuelles est censé fonctionner. Elle souligne que dans de tels cas, les juges risquent de s'appuyer sur des stéréotypes profondément enracinés, ceux que les modifications de la loi étaient censées éliminer.

On voit apparaître une situation de juges nommés pour les récompenser d'une carrière au service de l'élite dirigeante. Cela pourrait être une spécialisation dans des domaines comme les fusions d'entreprises et l'évasion fiscale, qui ne donne aucune expérience ou formation quant aux lois régissant les agressions sexuelles. Ils n'expriment pas d'empathie pour les victimes. Leurs décisions reflètent non pas une loi et un processus au service de la justice, mais un point de vue raciste et misogyne, des préjugés et des stéréotypes, écrit-elle.

Également, de nombreux procureurs de la Couronne n'accordent pas l'attention qu'elles méritent aux affaires d'agression sexuelle, et le système judiciaire ne fournit pas les ressources nécessaires. Elaine Craig dresse un portrait de la police dont les enquêtes sont si manifestement lacunaires que l'indifférence totale semble être la seule explication. Cette situation est des plus fréquente et a engendré des violations scandaleuses de la justice, que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a révélé.

Les éléments contenus dans ce livre font ressortir que l'état de droit, selon toute conception moderne, doit servir la cause de la justice.[2] Lorsque le système judiciaire bafoue une telle règle de droit, omet d'assurer une représentation adéquate aux femmes qui dénoncent des agressions contre elles, permet leur humiliation et porte atteinte à la dignité humaine, on ne peut pas parler de justice.

Notes

1. Le mot « plaignant » est utilisé devant le tribunal au lieu de victime. Le sens juridique de plaignant vise à reconnaître qu'une enquête, des preuves, un procès et un verdict sont nécessaires avant qu'une personne accusée, le défendeur, puisse être reconnue coupable d'avoir commis un crime.

2. Un état de droit moderne au service de la justice ne peut se satisfaire de distinguer qui a tort et qui a raison, ou de déclarer qui est coupable ou non coupable de violation de la loi. Il doit en particulier s'interroger et analyser les conditions sociales à l'origine de telles violations et proposer des changements.